

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-6/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021697-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

**OBJET :** Convention ayant pour objet la coopération numérique entre le Département de Seine-et-Marne et la Bibliothèque nationale de France.

Les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent parmi leurs collections différents titres de presse ancienne. La fragilité de ces documents et le souci de réduire leur manipulation, dans un objectif de conservation préventive, rendent nécessaire un transfert de support.

La numérisation de ces collections et leur mise en ligne sur le site Internet des Archives départementales et sur le portail Gallica de la Bibliothèque nationale de France permettra leur consultation par le public sous forme numérique. L'océrisation des documents permettra, en outre, de réaliser des recherches fines, en proposant une consultation par mots clés.

La présente convention a pour objet la coopération numérique entre le Département de Seine-et-Marne et la Bibliothèque nationale de France (BnF) en vue de la numérisation et de l'océrisation par prestations de collections de presse ancienne conservées au Archives départementales de Seine-et-Marne.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil général n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°7,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention ayant pour objet la coopération numérique entre le Département de Seine-et-Marne et la Bibliothèque nationale de France.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département le projet de convention tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne